



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PLANCHE A VOILE GLISSE
&
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR D2 PLANCHE A VOILE GLISSE
DIMANCHE 18 JUIN 2017

L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN – 3 route de traou-meur – 22560 TREBEURDEN
Site: <http://www.ev-trebeurden.com/> - email: ev.trebeurden@gmail.com - tél: 02.96.23.51.35

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES : La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3. les règlements fédéraux
- 1.4. Le règlement de la ligue Bretagne de Voile
- 1.5. Le règlement du Comité Départemental de Voile
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Pour Le Championnat de ligue:

La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) :

Bic Techno 293 OD 6.8, Bic Techno 293 7.8, Raceboard open, RSX 8.5, RS one

Pour le Championnat départemental des côtes d'Armor :

Bic 293 D: minimes et espoirs ; Raceboard: toutes planches à dérive et toutes tranches d'âge

3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription:

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée . - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants :

Pour Le Championnat de ligue: **10 euros**

Pour le Championnat départemental des côtes d'Armor : **5 euros**

5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION : non.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription : Dimanche 18 Juin 2017 de 9 h30 à 11 h.

6.2. JOURS DE COURSE : BM : 7h11- PM : 13h20 - coef : 52

1^{ère} mise à disposition de comité de course : 11h30



7. JAUGES

Bic Techno 293OD :

Le matériel est conforme aux règles de l'association de classe Bic Techno 293OD Raceboard :

Le matériel est conforme aux règles de l'association du classe raceboard jeune 7.8 et 8.5

Raceboard 9.5 :

Le matériel est conforme aux règles de l'association de classe Raceboard ou des règles internationales.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN selon la prescription fédérale.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type : Trapèze IN/OUT ou Raid

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurfs, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1. Epreuve validée à partir d'une course courue.

11.2 Pas de limite de nombre de course par jour, à la discrétion du comité de course.

11.3. 1 course retirée à partir de 3 courses validées

11.4. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit:

Pour Le Championnat de ligue: Pour les séries 293 espoirs et minimes et RSX 8.5, classement féminin par extraction dans chacun des 2 séries (donc sans recalcul des points). Un classement Raceboard séparé (donc avec recalcul des points).

Pour le Championnat départemental des côtes d'Armor : Les 1^{ers} Bic 293 D: minimes et espoirs ; Raceboard

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

L'ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN – 3 route de traou-meur – 22560 TREBEURDEN

Site: <http://www.ev-trebeurden.com/> - email: ev.trebeurden@gmail.com - tél: 02.96.23.51.35